



Dossiers & analyses

Livre blanc de la sécurité

- ▶ fermetures de services de police
- ▶ aucune perspective pour notre corps
- ▶ les officiers sont déclassés

Notre analyse complète





Le livre blanc de la sécurité intérieure est un document d'orientation ayant vocation à inspirer l'action du ministre de l'Intérieur, au travers de 200 propositions.

L'Union des Officiers UNSA vous propose une synthèse de ce document de prospective, assortie de son analyse et de ses avis sur les thèmes abordés.

Partie 1 : La réorganisation du ministère de l'Intérieur

Les gendarmes gagnent du terrain

1) Selon les règles actuellement en vigueur, la police nationale administre les circonscriptions dont la population est supérieure à 20.000 habitants et dont la délinquance est caractéristique des zones urbaines. A cela s'ajoute un troisième critère, s'il s'agit de plusieurs communes formant un ensemble urbain.

Le ministre envisage, via son livre blanc, que ces règles soient changées. Voici le contenu de la réforme :

Population < 30.000 habitants	la circonscription sera confiée à la gendarmerie
Entre 30.000 et 40.000 habitants	circonscription attribuée à la force la plus adaptée
Population > 40.000 habitants	circonscription confiée à la police nationale

2) Les gendarmes récupèrent potentiellement des circonscriptions de moins de 40.000 habitants, ces règles pouvant être contournées sur simple décision du ministre. En effet, «le ministre doit conserver la faculté de s'écarter de ces principes au regard de toute situation particulière.»

3) Enfin, quand plusieurs communes se regroupent pour créer une commune nouvelle, il existait une règle imposant que si la police nationale administrait une de ces communes, elle sera compétente pour administrer toute la commune nouvellement créée. Le livre blanc entend supprimer cette règle automatique. Concrètement, donc, même si une commune nouvelle créée fait plus de 40.000 habitants, elle ne serait pas forcément entièrement administrée par la police nationale.

4) Plus fort encore, la gendarmerie nationale pourra reprendre des circonscriptions de police, peu importe la population administrée, pourvu qu'elles soient isolées et à faible effectif, y compris les chefs-lieux de départements. Concrètement, donc, certains départements seront intégralement et monopolistiquement administrés par la gendarmerie.

«Les gendarmes vont ainsi récupérer des circonscriptions de 40.000 habitants, voire plus selon affinités avec le ministre.»

Notre avis : Entre 2003 et 2006, la répartition des zones a donné lieu au transfert de 219 communes en zone police et 121 en zone gendarmerie. Cela paraît logique, étant donné que la population française augmente, renforçant les populations de certaines villes. Entre 2009 et 2019, la gendarmerie a d'ailleurs procédé à la dissolution de 373 brigades territoriales. Se sachant menacée, la gendarmerie a donc procédé à un lobbying intensif, multipliant les coups de com', interventions politiques et opérations d'influence contre la police. Il est désormais clair que ce lobbying est en train de payer : ce livre blanc n'argumente à aucun moment sur l'intérêt d'attribuer davantage de zones de compétences à la gendarmerie nationale. Les gendarmes vont ainsi récupérer des circonscriptions de 40.000 habitants, voire plus selon affinités avec le ministre.

Le schéma présenté est inquiétant. Rappelons néanmoins que ce livre blanc est un projet politique qui ne pourra sans doute pas se mettre en place avant les prochaines échéances présidentielles. Il est donc important de contrebalancer ces propositions par un autre projet.

Transformer la police nationale

Si le livre blanc fait la promotion du système de la gendarmerie, il estime en revanche nécessaire de transformer le fonctionnement de la police nationale. A ce niveau, deux hypothèses sont envisagées :

Hypothèse 1 :

Déconcentrer l'autorité de chaque direction à des niveaux zonaux

• Il serait créé une filière judiciaire et une académie de l'investigation. Selon cette hypothèse, un commandement unifié de l'ensemble des services de la DCPJ intégrerait, en tout ou en partie, certaines unités d'enquête de la DCSP.

Cette réorganisation impliquerait la création d'une filière unique de l'investigation présente dans tous les départements.

• Une académie de l'investigation serait fondée.

• Les autres grandes directions métiers de la police nationale ne se trouveraient pas remises en cause dans leurs structures.

Hypothèse 2

Créer des mini-directeurs généraux en charge de tous les métiers

• Il est créé un poste de *directeur général de la police nationale adjoint* ayant autorité sur des directeurs nationaux en charge de chaque filière métier. (projet déjà inscrit à l'ordre du jour du CTRPN du 26 novembre 2020...)

• Des directions territoriales de la police nationale seraient implantées au niveau départemental et au niveau zonal, regroupant les effectifs de police de chacune des filières.

• Les modalités de répartition des compétences s'établiraient comme suit :

– les directions départementales disposeraient de l'autorité hiérarchique et assureraient la gestion «opérationnelle» des personnels et des moyens (en lien avec les SGAMI) ;

– les directions «filières» nationales joueraient un rôle d'animation et de coordination sur les agents relevant de leurs filières respectives.

• Le SDLP et le RAID seraient regroupés au sein de la FIPN.

«Deux hypothèses, dont l'une est totalement incompréhensible.»

Notre avis : Vous n'avez rien compris aux modalités de compétences déclinées dans l'hypothèse 2 ? Rassurez vous, nous non plus...

Mais, dans ce scénario, on croit deviner la perspective de postes à haute responsabilité pour les membres du corps de conception et de direction dont les prérogatives ressembleraient de plus en plus à celles d'un préfet spécialisé dans la sécurité.

L'Union des officiers UNSA est totalement favorable à la logique des filières métiers au sein du ministère de l'Intérieur, mais dans une organisation simple et hiérarchiquement cohérente, veillant au bon positionnement de tous.

Il est clair que si la gendarmerie progresse à l'unisson, ne laissant personne de côté, il est nécessaire de penser un projet dans la police qui va dans le même sens.

Relation PP-DGPN

Il serait créé une DZPAF IDF. Une nouvelle DZPJ placée sous l'autorité du préfet de police pourrait conduire à rapprocher les deux directions régionales de la police judiciaire (DRPJ de Versailles et DRPJ de Paris) d'Île-de-France. La BRI de Paris qui fait déjà partie de la force d'intervention de la police nationale (FIPN) serait transformée en antenne du RAID.

Notre avis : *Dans cette grande partie de «chamboule-tout», la Préfecture de police gagne un peu de terrain. A ce jeu, la DCPJ perdrait tous ses services franciliens, mais ce n'est pas tout...*

La gendarmerie récupère la «cyber»

«La cybercriminalité passerait sous gouvernance des gendarmes.»

Si le livre blanc recommande de doubler le nombre d'enquêteurs cyber à temps plein, ainsi que les enquêteurs primo-intervenants, elle consacre une fois de plus la guerre de conquête menée par la gendarmerie...

En effet, un service central à compétence nationale spécialisé dans la cybercriminalité, regroupant policiers et gendarmes, placé sous la tutelle du ministre, serait rattaché à la direction générale de la gendarmerie nationale.

Notre avis : *Secteur d'avenir, la lutte contre la cybercriminalité, sortirait du giron de la DCPJ et passerait sous gouvernance des gendarmes. La SDLC était pourtant devenue une référence en la matière et avait installé un réseau de plus de 600 cyber-enquêteurs. Le livre blanc sonne la fin du match entre le SCPTS et la SDLC qui, depuis plusieurs années, se livraient une guerre intestinale dans les hautes sphères pour occuper le leadership dans le domaine du numérique.*

Profitant de cette « guerre des chefs », la gendarmerie réalise un magnifique « hold-up » et va sans doute en profiter pour positionner quelques officiers supérieurs...

La police récupère la PTS

La police nationale va récupérer la gouvernance du nouveau service à compétence nationale chargé de la police technique et scientifique (SCN-PTS). Il sera commun aux policiers et gendarmes, rattaché au directeur général de la police nationale.

Notre avis : *Une contrepartie à la perte du SCN cyber ? Attendons de voir quelle sera la stratégie de reconquête de nos homologues gendarmes...*

Partie 2 : Nouvelle politique de ressources humaines

Réformer le recrutement et la formation initiale

1) Pour les commissaires et les officiers de police, le concours interne n'est ouvert que pour 20% des postes offerts. Il est proposé que ce ratio soit élargi.

2) Seraient également mis en place des troisièmes concours réservés aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur privé ou de leurs titres et qualifications, à hauteur de 10% des postes à pourvoir, qui peuvent être rebasculés sur les autres voies de recrutement s'ils ne sont pas pourvus.

3) Il est par ailleurs proposé d'organiser les cursus de formation en tenant compte des compétences déjà détenues, notamment par les lauréats des concours internes.

4) Enfin, la formation initiale pourrait intégrer un premier socle de formation à la qualification d'OPJ pour les gardiens de la paix et les gendarmes. Cela réduirait ensuite la durée nécessaire pour obtenir la qualification.

Notre avis : *Tout cela semble aller dans le bon sens, mais, en termes qualitatifs, nous avons des ambitions autrement plus ambitieuses pour la formation des officiers de police.*

Favoriser l'attractivité territoriale

Que ce soit dans la police ou la gendarmerie, certaines régions sont attirantes et d'autres font fuir.

Les régions affectées par un défaut d'attractivité deviendraient professionnellement attractives, via un avancement accéléré et l'accès à des formations qualifiantes.

Notre avis : *Pourquoi pas ? Mais n'oublions pas que lorsque un gendarme est qualifié, il gagne plus d'argent, ce qui n'est pas le cas du policier.*

La question récurrente du turn-over des effectifs de police sur la plaque d'agglomération parisienne appelle toujours le même constat : un officier de police sorti d'école gagne moins d'agent qu'un jeune gardien de la paix, ne bénéficie d'aucun accompagnement dans sa première partie de carrière et se débrouille tout seul pour se loger sur un marché immobilier hors de prix.

Le pouvoir des chefs de service

Le pouvoir de décision des chefs de service sur la carrière des agents va se trouver renforcée.

Notre avis : *Les syndicats ont perdu leur influence en matière d'avancement et de mutation. Ça, c'était le coup préparatoire. Maintenant vient la suite : l'administration en profite pour récupérer ces prérogatives.*

C'est logique. Mais attention à ne pas remplacer l'arbitraire du syndical par l'arbitraire hiérarchique ? Pour s'en prémunir, une seule solution : disposer d'une force juridique afin de garantir des décisions objectivées et motivées. Ce projet, c'est justement le moteur de notre organisation.

«L'administration augmente son pouvoir sur la gestion de carrière.»

Développer les carrières

«La mutation simultanée, inapplicable en principe pour les officiers, a été utilisée récemment pour muter deux officiers dans les îles (...) C'est donc possible et ce n'est plus une piste.»

1) Il est proposé d'établir des parcours-types de carrières au sein des différents corps. L'idée est de créer une succession de temps de spécialisation et de temps de service.

2) Pour l'encadrement, les officiers et les commissaires, il est institué le principe de mobilité obligatoire, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle et d'en renforcer l'exigence pour l'accès à certaines fonctions.

La mobilité doit être déconnectée de la mutation géographique, de manière à élargir les possibilités de changer de fonctions au sein d'un même service ou d'un territoire.

3) Des pistes pour aider à la mobilité du conjoint sont abordées, que ce conjoint soit fonctionnaire ou travaille dans le privé.

4) Enfin, des passerelles vers la fonction publique au sens large, les collectivités territoriales et les entreprises sont évoquées, mais seulement pour la dernière partie de la carrière.

Notre avis : *Les bonnes intentions ne comptent pas. Ce qui compte c'est d'avoir les moyens de ses projets. Reprenons point par point :*

1) *L'Union des officiers UNSA appelle de ses vœux ces parcours-types, ces temps de spécialisation, c'est bien dans le principe. Ne reste plus qu'à les organiser...*

2) *Le livre blanc explique que des commissariats vont fermer, contractant davantage les possibilités d'avancement et de mutation des officiers. Puis ce même livre explique que la mobilité devient obligatoire. Sorti de la préfecture de police de Paris, tout ceci devient rapidement inapplicable.*

3) *La partie sur la mobilité du conjoint noie le poisson. Il est impossible de contraindre un employeur privé. Reste l'autre option : créer des règles de gestion dans la fonction publique, et en particulier dans notre ministère. Cela existe, ça s'appelle la mutation simultanée. Inapplicable en principe pour le corps de commandement, cette mesure a pourtant été utilisée récemment pour muter conjointement deux officiers dans les îles, hors mouvement général et hors TG. Si c'est matériellement possible et que ça a été fait, ce n'est donc plus une piste.*

4) *Les passerelles, oui, mais pourquoi en fin de carrière ? Nous revendiquons ces passerelles tout au long de la carrière.*

Formation obligatoire

Le livre blanc préconise de rendre les formations obligatoires pour toute mutation ou tout avancement.

Notre avis : *Pour l'Union des officiers UNSA, la formation doit effectivement devenir l'épine dorsale des parcours de carrière pour les officiers de police, représentant un critère objectif supplémentaire pour départager les candidats.*

Encore faudra-t-il que l'administration ne bloque par les demandes de formations, causant alors un préjudice à vos déroulement de carrière. Mais, dans ce cas là, la défense de vos intérêts par la voie contentieuse paraît inéluctable.

Les officiers déclassés

«Les officiers de police sont officiellement assimilés aux sous-officiers de gendarmerie. Magnifique travail de lobbying des représentants du corps.»

Les rédacteurs du livre blanc préconisent d'affirmer le rôle central de l'encadrement intermédiaire. De qui s'agit-il ? Les officiers de police et sous-officiers de la gendarmerie.

Notre avis : *Nous avons vu plus tôt que les commissaires de police avaient brillamment défendu leurs intérêts ces derniers mois. Qu'en est-il des officiers, via leurs représentants ? Vous avez votre réponse avec ce magnifique positionnement par le bas. Comment oser positionner les officiers de police au niveau des sous-officiers de gendarmerie quand aujourd'hui 20% des recrutés du concours externe sont issus des IEP et SciencesPo Paris et une normalienne de la rue d'Ulm cette année? Encore une opération d'influence réussie. A force d'induction sur ce thème, les gendarmes sont entrain de réussir à faire croire que sous-officier de la gendarmerie = officier de police. Ce n'est pas acceptable ! Que fait notre hiérarchie pour mettre un terme à ces opérations d'influence ? Qui est le rédacteur de ce paragraphe ? Ceci est aussi la résultante de l'absence de diplôme en sortie d'école pour les officiers de police. Absence de certification = absence de reconnaissance.*

Réformer l'évaluation professionnelle

Le dispositif chiffré a perdu de sa légitimité. Il est proposé de le remplacer par une évaluation fondée sur les compétences, comprenant une auto-évaluation.

Notre avis : *Dire que l'évaluation chiffrée a perdu de sa légitimité est un euphémisme. Non, en réalité, ce procédé est illégal depuis 2012 et c'est pour cela que de très nombreux recours au tribunal administratif sont gagnés par les agents. Outre qu'il s'agisse de se plier à la loi, la réforme de l'évaluation professionnelle devrait permettre de freiner la contagion galopante de recours. Mais attention ! Comme indiqué, l'évaluation devient primordiale pour votre carrière. Aussi, au lieu de vérifier chaque note, il conviendra de peser chaque mot, chaque virgule, pour défendre vos intérêts.*

Protection fonctionnelle

Récemment étendue aux proches des fonctionnaires touchés par l'art. 73 de la loi du 10 août 2018, la protection fonctionnelle ne s'applique pas lorsqu'un agent est blessé en service, à la suite d'une infraction involontaire (les accidents de la route notamment).

Elle pourrait, dans ce cas, être complétée par la prise en charge des frais d'avocats.

Notre avis : *Le sujet de la protection fonctionnelle nécessite une remise à plat totale et les annonces récentes en la matière sont du sparadrap sur une jambe de bois. Cette proposition est certes intéressante, mais elle ne résout en rien les problèmes de fond : faute d'automatisme, la protection fonctionnelle se déclenche sur décision de l'administration... quand elle le veut bien.*

Pour nombre d'agents, incluant des officiers, il est nécessaire d'entrer en litige au tribunal pour imposer la protection fonctionnelle et donc par conséquent avancer de l'argent pour espérer le remboursement de toutes les sommes.

Partie 3 : Autres sujets abordés

Tâches indues

Les tâches indues, rebaptisées «missions périphériques», doivent être transférées en 5 ans à des sociétés de sécurité privées.

Prérogatives de la police municipale

La police municipale devrait voir une augmentation significative de ses prérogatives :

- ▶ création d'une fonction d'officier municipal de police judiciaire, compétent pour...
 - créer des procédures et les transmettre directement au parquet
 - gérer des procédures de CEEA ou conduit sous stupéfiants, IPM
 - amendes forfaitaires dans le domaine délictuel
 - consultation de fichiers sans passer par la police
- ▶ surveillance des plages. Les MNS-NS des CRS seraient remplacés par des policiers municipaux et des MNS privés.

Positionnement de la sécurité privée

Le secteur de la sécurité privée devrait bénéficier de la création d'une véritable filière, rendant possible un vrai parcours de carrière permettant d'améliorer l'encadrement intermédiaire de la profession, qui fait défaut.

La gendarmerie et la police seraient mises à contribution pour former les agents de sécurité privée.

Le rôle de la sécurité privée serait avant tout de sécuriser les lieux privés, mais d'autres missions pourraient être réalisées : gardes statiques, garde et transfert de détenus, reconduites à la frontière...).

Les agents pourraient aussi contribuer à des procédures via des rapports, voire carrément traiter intégralement des délits mineurs (vol à l'étalage notamment).

Vendre des données au secteur privé

Le livre blanc propose très sérieusement de créer des partenariats industriels, basés sur un *business plan* simple : le ministère vend des données au secteur privé, le ministère reçoit de l'argent en contrepartie.

Notre avis : *Ça aurait pu être un épisode de la Quatrième dimension. Il n'en est rien. C'est une piste de réflexion que vous retrouvez en page 250 du livre blanc. Certes, elle est sans lien immédiat avec le corps de commandement, mais elle pose question : qui a bien pu passer une telle commande au ministère de l'Intérieur ?*

Pôle-mêle

Vous comprenez bien qu'avec 200 propositions, nous n'avons pas encore tout abordé. Voici un bref tour d'horizon de ce que nous avons noté :

► **action sociale** : confier aux préfets de département la responsabilité de développer l'accès au logement pour les corps actifs de la police.

► **gestion RH** : renforcer la direction des ressources et des compétences, renforcement qui devrait tendre à fusionner les services de ressources humaines existants dans les directions centrales.

Il est également envisagé de doter la DRCPN d'instances déconcentrées (au niveau zonal ou inter-régional) qui s'occuperaient de la gestion locale des avancements, mutations et de la gestion des personnels.

Il est effectivement grand temps de donner enfin les moyens en personnels et les outils numériques adaptés aux bureaux de gestion RH de notre ministère.

► **communication** : la fonction communication deviendrait une dimension à part de l'action opérationnelle pour que les services soient plus présents sur les réseaux sociaux et en mesure de donner une parole officielle en période de crise. La DICOM va créer une salle de presse et un centre médias d'ici le 1er janvier 2023.

Après s'être fait retirer la capacité de diriger la carrière des agents, les syndicats se voient privés de leur prérogative de s'exprimer à la place du ministère.

► **PSQ** : d'ici 2022, chaque citoyen pourra trouver une «Maison France services», à moins de 30 min de chez lui, où il pourra rencontrer policiers et gendarmes.

A défaut de trouver un commissariat, les gens trouveront un local de 9m² avec un gendarme qui leur indiquera sur une carte de France où se trouve le commissariat le plus proche, puisque son service à lui ne prend les plaintes qu'un jour sur deux, de 10h à 12h. Triste futur pour nos concitoyens.

► **les priorités** : le livre blanc parle des priorités à traiter. On note la lutte contre les violences conjugales, le proxénétisme des mineurs, le trafic de stupéfiants, l'insécurité routière, la sécurité des moyens de transport, le terrorisme et la radicalisation, le maintien de l'ordre, la délinquance économique et financière, les atteintes à l'environnement et à la santé publique, l'immigration irrégulière.

Avec autant de priorités, les recrutements ne sont pas prêts de s'arrêter.

► **la future académie de sécurité intérieure** : l'*institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI)* sera créée à compter du 1^{er} janvier 2021, issu de la fusion entre le CHEMI et l'INHESJ. Ce rapprochement pourrait préfigurer un futur service à compétence nationale qui renforcera le ministère de l'Intérieur sur la prospective et la formation aux politiques publiques de sécurité et de gestion des crises.

Ce service pourrait constituer le socle d'une future académie de la sécurité intérieure, qui serait notamment chargée de réaliser des études et de développer des recherches dans le domaine de la sécurité, en s'appuyant sur un réseau de chercheurs et d'universitaires à construire. Le livre blanc préconise de développer des partenariats avec les universités, ainsi qu'avec d'autres acteurs de la formation (CNFPT), et de s'engager dans un véritable processus de recherche.

À terme, cette évolution permettrait de déboucher sur l'élaboration de formations universitaires diplômantes et/ou qualifiantes, revendiquées de longue date par l'Union des officiers UNSA. Notre syndicat salue l'annonce de cette future académie de la sécurité qui aura également pour mission de contribuer au rayonnement de la

Un budget annoncé en hausse

Au début de l'année 2020, l'ensemble des crédits consacrés à la sécurité intérieure représentaient 0,88% du PIB. Reconnaisant l'insuffisance des crédits pour assurer la pérennité des investissements dans l'adaptation des équipements, les innovations technologiques et l'immobilier des forces de sécurité intérieure, le livre blanc annonce que les crédits de la mission sécurité seraient portés à 1 % du PIB en 2030, avec une mise en œuvre sur deux lois de programmation.

L'objectif fixé représente une augmentation des crédits de la mission sécurités d'un peu plus de 6,7 milliards € sur 10 ans et de 3 milliards entre 2020 et 2025.

Notre avis : *L'Union des officiers UNSA accueille cette annonce avec satisfaction. Depuis plusieurs législatures, la mission sécurité manque cruellement de moyens : sur 1.000 € de dépenses publiques, à peine 25 € sont consacrés à la sécurité, somme dérisoire au regard de la situation du pays. De fait, l'augmentation des effectifs engagée en 2015 s'est toujours fait au détriment des moyens de fonctionnement et d'équipement.*

Reste à savoir si cette cible budgétaire, qui sera adossée au PIB, permettra de disposer dans la durée des moyens nécessaires. Le livre blanc évoque par ailleurs des contreparties à ce coup de pouce budgétaire. Nous devons nous attendre à de nouveaux efforts de rationalisation et de mutualisation...

Conclusion :

Force est de constater que la gendarmerie nationale avance pour le plus grand bénéfice de ses troupes, ce qui n'est pas le cas d'une police nationale persuadée de résoudre ses difficultés en se repliant sur elle-même.

Notre organisation déplore une absence certaine de vision opérationnelle dans ce document. Il n'y est notamment pas abordé la question pourtant primordiale de la répartition des missions par corps au sein de notre institution. Cette omission est d'autant plus flagrante que les officiers de police sont assimilés à des sous-officiers de gendarmerie. Ce positionnement par le bas est inacceptable et reflète la stagnation de notre corps, qui a besoin d'un projet pour se revitaliser. Nous en proposerons un.

On peut par ailleurs s'interroger sur le fait que la branche surveillance des douanes ne soit pas intégrée dans la réflexion sur le continuum de sécurité.

Notre organisation regrette également le manque de vision stratégique relatif à des thématiques telles que la fraude documentaire, sujet très peu développé dans le document. Ce domaine est pourtant crucial pour lutter contre la fraude sociale, les filières clandestines d'immigration et le grand banditisme.

La fraude documentaire est un exemple criant de la stratégie de conquête de la gendarmerie nationale qui a bénéficié des enseignements prodigués par la DCPAF avant de créer son propre bureau spécialisé formant à présent des personnels viennent concurrencer la police nationale sur des postes d'experts.

Comment expliquer que notre ministère laisse encore perdurer de tels schémas concurrentiels ?

Enfin, bien entendu, la perte de territoires entiers, voire de départements, au bénéfice de la gendarmerie pose un signal d'alarme fort sur l'avenir de notre métier.

La gendarmerie, cachée au ministère de l'Intérieur pour taire l'existence d'une police militaire en Union Européenne, a su défendre ses intérêts mieux que notre corporation. Ce livre blanc, émanation d'une succession de projets politiques successifs depuis plusieurs années, n'impose rien au ministre de l'Intérieur.

En outre, il est clairement inapplicable dans sa grande majorité sur l'échéance politique restreinte jusqu'à 2022. A partir de 2022, c'est une toute autre histoire.

Il est donc urgent de souligner les failles évidentes de certaines propositions aussi polémiques, pour proposer un projet cohérent dans lequel le rôle des officiers ne se résumerait pas à deux lignes.